

Assurance vie temporaire



Sommaire du produit

Sommaire du régime	<p>Les régimes d'assurance vie temporaire de l'Équitable fournissent une protection d'assurance vie abordable. Elle propose une variété de types de régime afin de satisfaire les besoins uniques de vos clients ainsi que leurs obligations financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'assurance vie temporaire de 10 ans et l'assurance vie temporaire de 20 ans renouvelables annuellement et transformables (TRAT) – primes uniformes garanties pendant la durée initiale et primes garanties renouvelables annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans • l'assurance vie temporaire 30/65 (transformable) – primes uniformes garanties payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon la dernière éventualité
Marché cible	<ul style="list-style-type: none"> • les particuliers ou les familles à la recherche d'une protection hypothécaire ou de crédit, ou encore un remplacement de revenu • les propriétaires d'entreprise à la recherche d'une protection contre les créanciers, d'une protection d'une personne clé ou d'une option de financement pour une convention de rachat • les particuliers ou les familles à la recherche d'une solution de rechange abordable par rapport à une couverture d'assurance vie permanente plus coûteuse
Option d'échange	<p>Option d'échange de l'assurance TRT 10 à l'assurance TRT 20 sans preuve d'assurabilité après le premier anniversaire, mais avant le 5^e anniversaire contractuel et l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 65^e anniversaire de naissance de la personne assurée, selon la première éventualité</p>
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> • TRT 10 ou 20 : transformable jusqu'à l'âge de 71 ans (la personne la plus âgée dans le cas des régimes d'assurance vie conjointe) • T 30/65 : transformable jusqu'à l'âge de 60 ans • deux contrats d'assurance vie temporaire sur une tête en un contrat d'assurance vie permanente sur deux têtes

Âge à l'établissement et expiration	<ul style="list-style-type: none"> • TRT 10 : de 18 à 75 ans (prend fin à l'âge de 85 ans) • TRT 20 : de 18 à 65 ans (prend fin à l'âge de 85 ans) • T 30/65 : de 18 à 55 ans (prend fin au terme d'une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon la dernière éventualité)
Tranches de taux	<p>Montant minimal de la prestation de décès : 50 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> • tranche 1 : de 50 000 \$ à 99 999 \$ • tranche 2 : de 100 000 \$ à 249 999 \$ • tranche 3 : de 250 000 \$ à 499 999 \$ • tranche 4 : de 500 000 \$ à 999 999 \$ • tranche 5 : de 1 000 000 \$ à 2 499 999 \$ • tranche 6 : 2 500 000 \$ et plus
Frais d'administration ou de contrat	50 \$ par année ou 4,34 \$ par mois
Catégories de tarification	<p>La tarification privilégiée est offerte pour les sommes assurées à partir de 2 000 000 \$ pour les personnes âgées de 18 à 50 ans et de 500 000 \$ pour les 51 à 60 ans. La tarification privilégiée n'est pas offerte dans le cas des personnes âgées de 61 ans et plus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • catégorie 1 – privilégiée plus pour personnes non fumeuses • catégorie 2 – privilégiée pour personnes non fumeuses • catégorie 3 – personnes non fumeuses (standard et pouvant faire l'objet d'une surprime) • catégorie 4 – privilégiée pour personnes fumeuses • catégorie 5 – personnes fumeuses (standard et pouvant faire l'objet d'une surprime) <p>L'état de santé de la personne assurée ainsi que les antécédents médicaux familiaux seront pris en compte pour évaluer l'admissibilité aux taux privilégiés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide Catégories de tarification privilégiée de l'assurance temporaire (n° 1345FR). Même si l'Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'exactitude des renseignements contenus dans le présent document, le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas.</p>
Avenants facultatifs	<ul style="list-style-type: none"> • garantie supplémentaire en cas de décès accidentel • avenant de protection pour enfants • disposition d'exonération des primes en cas d'invalidité • assurance maladies graves ÉquiVivre • option d'assurabilité garantie
BONTÉ^{MC}	<ul style="list-style-type: none"> • avance de compassion : garantie non contractuelle qui peut être retirée ou modifiée à tout moment par l'Équitable • prestation de consultation pour personnes en deuil
Caractéristiques incluses	<ul style="list-style-type: none"> • substitution d'une personne assurée (contrats sur plusieurs têtes seulement) • disposition d'options spéciales (assurance vie conjointe premier décès) <ul style="list-style-type: none"> • prestation de survie • option de fractionnement du contrat
Proposition en ligne par le système Proposition<i>directe</i>^{MD}	<ul style="list-style-type: none"> • l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance • le système Proposition<i>directe</i> vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance • la Proposition<i>directe</i> comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leurs propres appareils électroniques • cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition<i>directe</i> sur la barre de navigation

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.